

Plafonnement des augmentations de loyers HLM : Un effet d'annonce pour cacher le désengagement de l'Etat

Le secrétaire d'Etat au Logement a annoncé, le 24 septembre, que l'Indice de référence des loyers ne serait plus, à partir de 2011, une recommandation, mais un plafond pour l'augmentation des loyers HLM. Pour la CNL, il s'agit d'un effet d'annonce visant à éclipser le projet de ponction de 340 millions d'euros sur le budget des bailleurs sociaux.

Après l'annonce du projet scandaleux de ponctionner 340 millions sur le budget des bailleurs sociaux - ce qui se traduirait par une augmentation moyenne de loyer de 80 € par an et par locataire- le gouvernement essaie de faire taire la polémique sur son désengagement financier dans le logement social.

Plafonner les augmentations des loyers HLM est une fausse bonne nouvelle pour les locataires car il s'agit seulement de limiter la progression des hausses de loyers et non pas de l'enrayer.

De plus, face à la baisse drastique de leurs moyens et, avec la ponction en préparation, les organismes HLM ne seront plus en mesure de construire et de réhabiliter les logements. En se désengageant toujours plus, l'Etat exerce une pression honteuse sur les locataires et les organismes afin de pousser ces derniers à vendre davantage de logements.

Cela est d'autant plus scandaleux que le gouvernement vient d'annoncer une réforme des aides à l'accession à la propriété qui coûtera 2, 6 milliards par an et que le bouclier fiscal a coûté plus de 800 millions d'euros au budget de l'Etat.

Au final, ce sont les ménages modestes qui vont payer.

Pour la CNL, il faut mettre fin à la vision d'une « France de propriétaires » et arrêter de continuer les aides au secteur privé. Alors que le nombre de ménages en situation d'impayés de loyers explose, que les prix des énergies s'envolent, que le poids de la charge logement pèse de plus en plus lourd dans le budget des familles et que 1,3 millions de demandeurs attendent un logement social, deux décisions doivent être prises sans attendre.

La CNL exige que le gouvernement retire son projet de ponction sur les organismes et décrète immédiatement le gel des loyers, seule mesure juste socialement et économiquement.

La CNL demande :

- la mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat
- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- l'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité
- la garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 725 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.